



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PREFET

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le **26 MAI 2021**

Affaire suivie par : Pascale ESKINAZI
Tél. : 02-32-18-94-65
Mél : pascale.eskinazi@seine-maritime.gouv.fr

**Le préfet
de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime**

à

Mesdames, Messieurs les Maires

OBJET : Mesure « alimentation locale et solidaire » dans le cadre du plan de relance

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan citoyen pour l'alimentation saine et durable. Pour développer une alimentation de qualité accessible à tous, le Plan de Relance soutient l'émergence de projets locaux permettant l'accès à des produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes.

Destinée à tous les acteurs œuvrant pour une alimentation locale et de qualité, qu'il s'agisse de producteurs, d'associations, d'entreprises (TPE/PME/start-up) ou de communes, la mesure "alimentation locale et solidaire" soutient les initiatives locales autour de 3 thèmes principaux :

- le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport...);
- le soutien aux associations, entreprises, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison...);
- le soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

A titre d'exemple, les projets peuvent porter sur une étude technique pour la création d'une légumerie-conserverie locale et solidaire, la création d'une halle en centre-ville pour les producteurs locaux, l'achat d'un véhicule frigorifique pour la livraison de produits frais pour les personnes en difficulté ou encore la création d'un groupement solidaire d'achats de produits frais et locaux.

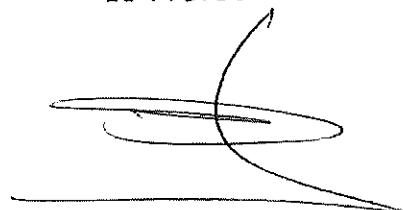
À ce jour, trop peu de structures ont candidaté à l'appel à projet dans le département, alors qu'il s'agit d'une opportunité unique de subventionner ces projets à hauteur de 80 % pour les investissements immatériels, et de 40 % pour les investissements matériels.

Pour bénéficier de la mesure, vous êtes invités à manifester votre intérêt **avant le 21 juin 2021**, en candidatant de manière dématérialisée via le lien suivant :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret/Dispositifs-d-aides-exceptionnelles/Plan-de-relance/Mesure-12-Alimentation-locale-et-solidaire>

Compte-tenu de l'intérêt de ce dispositif, je vous invite à candidater et à faire connaître largement cet appel à projet afin de soutenir le développement des projets alimentaires locaux.

Le Préfet



Pierre-André DURAND